



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires de la  
Haute-Saône**

**Projet d'arrêté portant autorisation complémentaire concernant la vidange de l'étang de la Grande Chaussée sur les communes de La Lanterne-et-les-Armont et d'Ecromagny et de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement**

### **SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS**

#### **Consultation du 27 avril au 17 mai 2023 inclus**

##### **1) Rappel des modalités de la consultation du public**

Le projet de vidange de l'étang de la Grande Chaussée est susceptible d'avoir une incidence sur l'environnement et nécessite l'établissement d'une déclaration d'intérêt général.

A ce titre, en application des articles L.211-7 et suivants du Code de l'environnement et L.123-19 et suivants du même code, l'arrêté de vidange de l'étang de la Grande Chaussée a été soumis à consultation du public.

Celle-ci s'est déroulée de la manière suivante :

- Le projet d'arrêté de vidange et de déclaration d'intérêt générale a été porté à la consultation accompagnée de plusieurs documents : la note de consultation de la DDT et l'intégralité du dossier du pétitionnaire ;
- La consultation était ouverte du 27 avril 2023 au 17 mai 2023 inclus. Les documents étaient accessibles sur le site internet des services de l'État dans le département de la Haute-Saône. Les observations pouvaient être adressées par mail à la boîte [ddt-eau@haute-saone.gouv.fr](mailto:ddt-eau@haute-saone.gouv.fr).

##### **2) Observations exprimées**

Aucune observation n'a été reçue lors de cette consultation.

Pour le Préfet et par subdélégation,  
La cheffe de la Cellule Eau,

Emmanuelle CLERC